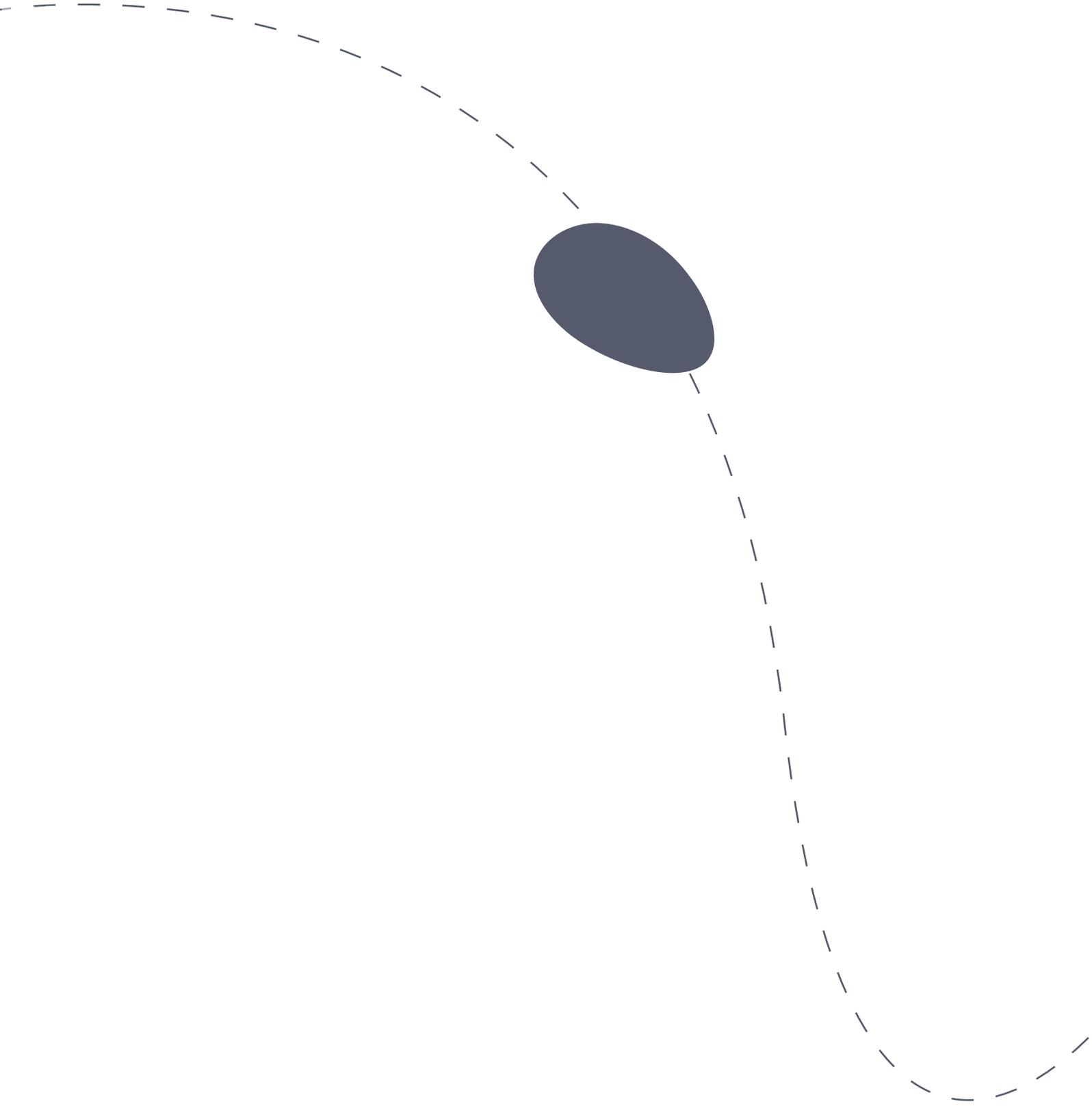




Memorandum
**DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DES VOLONTAIRES**

Novembre 2014



Memorandum du Conseil Supérieur des Volontaires

Le volontariat est actuel

Dans une société en mutation, inscrite dans une crise économique installée, connaissant des moyens publics en diminution constante et un individualisme plus présent, le volontariat retisse des liens interpersonnels et ravive les principes de la cohésion sociale et de l'adhésion aux systèmes de solidarité.

Le volontariat est indispensable à notre société : il consolide le capital social, apporte cohésion sociale et chaleur humaine et suscite le travail en commun, ...

Le volontariat est également le lieu d'un forum ouvert permettant aux gens de se rencontrer, de créer des réseaux et de participer pleinement à notre société, et ce, quels que soient leur origine ethnique, niveau de qualification, genre, position sociale ou leurs convictions religieuses/politiques.

Les volontaires admettent que cet engagement leur fait du bien : ils développent des compétences, ils sont membres de réseaux sociaux et leur contribution positive à la société leur procure reconnaissance et considération, ce qui est bénéfique à leur bien-être tant physique que mental.

Le volontariat est synonyme de plus-value pour l'individu, pour son organisation et pour la société. Il renforce le caractère démocratique et la diversité de la société et génère même de la croissance économique. D'après des investigations statistiques scientifiques, le volontariat contribue en moyenne à quelque 5 % du PNB.

En Belgique, le volontariat se porte bien. On recense plus de **1,6 million de volontaires actifs**. Ce chiffre correspond aux populations des provinces de Limbourg, de Namur et du Brabant wallon réunies. Les volontaires s'investissent quotidiennement dans la lutte contre la pauvreté, l'aide à l'intégration de nouveaux volontaires, des activités éducatives, les soins et le bien-être, la protection de l'environnement, des projets de prévention, la mobilité, la coopération au développement, des activités sportives et culturelles, dans l'action avec des jeunes, des aînés ou des personnes handicapées, ...

Des milliers d'associations (associations sans but lucratif, associations de fait, initiatives des autorités) ou d'autres autorités existent et se développent grâce à l'engagement de tous ces volontaires. De nombreux volontaires exécutent des tâches pratiques et assument également - en accomplissant des tâches d'administration - des responsabilités. Bien souvent, des groupes de volontaires font oeuvre de pionniers et donnent naissance à de nouvelles initiatives. Il est clair que, sans l'enthousiasme désintéressé de tous ces volontaires, de très nombreuses organisations, associations et initiatives cesseraient d'exister ou devraient limiter leurs activités. En l'absence de volontaires disposés à s'engager, l'accessibilité de bon nombre de services serait moindre ou même inexistante.

Le volontariat dans l'actualité

Le terme « volontaire » revient bien souvent ces derniers temps dans la presse, recouvrant des réalités fort différentes : policiers volontaires, volontaires à la SNCB, pompiers volontaires, volontaires en matière de coopération au développement, et demain peut-être des volontaires chômeurs ... Cette tendance à faire référence à la loi sur le volontariat pour des métiers spécialisés, hiérarchisés, dans le cadre de missions d'utilité publique, et défrayés en dessous des barèmes minimaux, est dangereuse. Cela perturbe le message et peut faire croire que les volontaires sont rémunérés.

Compte tenu de la socialisation croissante des soins (prise en charge hors institution), il est clair que les volontaires seront toujours davantage sollicités. Ceci génère des opportunités pour le volontariat, mais comporte également des risques spécifiques (dérive par rapport à de la notion de volontariat, passer d'un engagement volontaire à un engagement à caractère plus ou moins obligatoire, ...)

Le Conseil Supérieur des Volontaires constate ainsi une **dérive de la notion de volontariat**. La loi relative aux volontaires délimite cependant clairement le cadre du volontariat et en énonce les principes de base. Sont essentiels à cet égard : à la fois le caractère librement choisi de l'engagement et la nécessité du maintien du caractère non rémunéré du volontariat.

Il ne faut pas que le volontariat soit « entravé » par trop de règles inutiles. La dynamique qui lui est propre doit être conservée.

Soutenir le volontariat

Toutefois, le volontariat n'est jamais exempt de frais et n'est jamais le fruit du hasard.

Il ne prospère que dans un contexte qui encourage l'engagement des citoyens, reconnaît et apprécie le dévouement des nombreux volontaires et organisations de volontaires et respecte la dynamique spécifique du volontariat.

Les volontaires donnent de leur temps et de leur énergie à l'organisation, à des groupes cibles (particuliers), et par extension à la société, mais ils méritent d'être soutenus correctement en contrepartie.

Le volontariat coûte de l'argent, en dépit de l'engagement désintéressé des personnes. Le développement d'une politique qualitative relative aux volontaires, incluant entre autres le fait d'assurer correctement les risques liés au volontariat, de prévoir une formation convenable, un suivi, ...exige des moyens financiers suffisants et un support logistique.

Etant donné la plus-value générée par le volontariat, chaque autorité dans notre pays, et donc également le Gouvernement fédéral, doit défendre le volontariat et **prévoir** pour celui-ci **les moyens financiers nécessaires**.

En ces périodes où la rigueur budgétaire s'impose plus que jamais, le financement des acteurs qui soutiennent les volontaires ne peut dès lors constituer la première économie envisagée par les différentes autorités de notre pays.

Le Conseil Supérieur des Volontaires (CSV)

En 2001, le Gouvernement belge a très clairement opté pour la création et l'installation d'un Conseil Supérieur des Volontaires (CSV), auquel il a assigné plusieurs tâches et missions.

Le Conseil Supérieur des Volontaires a quatre missions essentielles :

- collecter, systématiser et analyser les informations relatives aux volontaires et au volontariat;
- examiner les problèmes spécifiques auxquels peuvent être confrontés les volontaires et le volontariat;
- donner des avis et faire des propositions concernant les volontaires et le volontariat;
- entretenir des contacts avec les organisations, institutions et autorités qui ont un rapport avec les volontaires et le volontariat.

Comment le nouveau Gouvernement fédéral peut-il optimiser le volontariat et le fonctionnement du CSV ?

- Par le souci de la facilitation de l'engagement volontaire dans toute réglementation ou circulaire dont on évitera la multiplication.
- Par la désignation d'un **Ministre ou Secrétaire d'Etat en charge** des questions du volontariat et de leur transversalité, notamment avec les chargés de la Justice, de l'Emploi, de la Fiscalité, de la Santé, de la Coopération au développement ou encore des Affaires sociales, ...
Ce responsable politique veillera à l'intégration de la dimension du volontariat dans la mise en oeuvre de la politique, assurera le suivi des dossiers qui concernent le volontariat, établira des passerelles entre son propre domaine et d'autres domaines politiques et s'occupera de la concertation régulière avec les Communautés, de manière à pouvoir harmoniser le volontariat et à permettre à chaque volontaire de bénéficier d'une même protection de base.
- Par la pérennisation de l'enquête sur le volontariat menée fin 2014 auprès de 10.000 personnes, qui permettra de mieux quantifier l'apport de volontariat en Belgique et de comparer ces données à celles d'autres pays européens réalisant la même enquête.
- Par la systématisation de la consultation du Conseil sur tous textes touchant au volontariat ou s'y référant, y compris émanant du Parlement.
- Par une réponse plus rapide aux avis et suggestions émanant du Conseil.
- Par l'adoption de l'AR déjà préparé adaptant les règles de composition et de fonctionnement du Conseil dans la foulée de la nomination du nouveau Conseil.

- Permettre la réalisation des missions et objectifs du Conseil par l'accroissement des moyens
 - o destinés au fonctionnement journalier;
 - o destinés au suivi du volontariat (étude et recherche permanentes);
 - o afin de pouvoir faire appel à des experts désignés et/ou indépendants;
 - o afin de faciliter des réunions de groupes de travail;
 - o afin de participer activement à des initiatives prises tant à l'intérieur qu'à l'étranger pour acquérir des connaissances et renforcer les compétences;
 - o afin de rendre possible l'action en réseau et l'échange de bonnes pratiques;
 - o afin de garantir au CSV un secrétariat permanent en vue d'assurer la continuité de son fonctionnement et d'acquérir une expertise au niveau fédéral.

